



Manque de personnel dans les hôpitaux : une aberration technocratique, une de plus !

Rappelons, ce n'est sans doute pas inutile, que la casse de l'hôpital public conduit les personnels à fuir, car les conditions de travail et les salaires sont insuffisants par rapport à la charge de travail imposée par sa mission de service public : accueillir tout le monde 24/24 chaque jour de l'année.

Alors nos dirigeants, experts en bricolage de toute sorte, n'hésitent pas à recourir, pour faire face au manque d'infirmières, à des mesures qui ont déjà fait la preuve de leur toxicité et de leur incapacité à résoudre le problème pour les médecins.

Pour preuve ce communiqué de l'ARS d'Ile de France du 19 janvier dernier :

“Face aux tensions majeures rencontrées en matière de ressources humaines dans les établissements de santé franciliens, et particulièrement pour le métier d'infirmier, l'ARS Île-de-France déploie un dispositif régional de fidélisation (sic !)

L'objectif est de proposer des CDD attractifs aux IDE ayant une expérience polyvalente, notamment en intérim, afin de combler, jusqu'à l'automne 2022, les postes vacants dans les établissements de santé.

Ce dispositif régional, ouvert du 17 janvier au 28 février 2022, permettra à chaque établissement de proposer aux IDE sélectionnés sur la base de leur expérience, notamment en intérim, un CDD de 6 ou 9 mois, non renouvelable, avec une rémunération attractive et forfaitaire.

Concrètement, la rémunération s'élève à 3 085 € brut/mois (tarif vacataire) avec une prime exceptionnelle de 4 000 € pour un CDD de 6 mois et 7 000 € pour un CDD de 9 mois pour une activité à temps plein auxquelles s'ajouteront l'indemnité de précarité et l'indemnisation des congés qui n'auront pas pu être pris. Les IDE auront la possibilité d'intervenir à temps incomplet (entre 40% et 100%) et de choisir leur temps de travail quotidien. Ils doivent être affectés dans l'établissement où ils sont intervenus en temps qu'intérimaire et ne doivent pas être en disponibilité d'un établissement de santé public partie au dispositif.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des établissements de santé franciliens qui peuvent se saisir ou non de cette opportunité. Le suivi et l'évaluation du dispositif seront assurés par le comité inter-fédérations composé de l'ARS Île-de-France et des fédérations hospitalières publiques et privées (AP-HP, FHF, FEHAP, FHP et UNICANCER).”

Voilà où nous en sommes arrivés : vous imaginez dans un même service des personnes qui font le même travail, les mêmes horaires, qui ont la même qualification, la même ancienneté et qui ont des salaires différents et pas qu'un peu ! C'est comme cela que l'on détruit les équipes, le sens du travail, qu'on décourage le personnel quelle que soit sa fonction : ce n'est pas une erreur, c'est la volonté de continuer à casser l'hôpital public.

Il ne reste encore une fois qu'à retrousser nos manches, à sortir nos banderoles, nos drapeaux, nos cartes postales et nos pétitions, à convaincre nos voisin-es, ami-es, parents, collègues de travail de rejoindre les rassemblements et manifestations intersyndicales et interprofessionnelles et exiger une revalorisation salariale.

À Montceau - RDV - 27 Janvier 2022 - 14H30 Esplanade de la Mairie

26 Janvier 2022